

ACTUALITÉS

PUBLIE LE 12/11/2020

Clique-mon-commerce.gouv.fr, la plate-forme pour connecter les commerces

Développé par le Gouvernement, clique-mon-commerce.gouv.fr s'adresse aux commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration qui souhaitent se numériser et développer rapidement une activité en ligne.

Cette plateforme propose des solutions numériques à destination des petites entreprises, labellisées par le Gouvernement, pour créer un site web, mettre en place une solution de logistique/livraison ou de paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité.

Durant la période du confinement, les prestataires labellisés sélectionnés par le Gouvernement se sont engagés à offrir la **gratuité** d'accès.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de modernisation prévues par France Relance.

<https://www.clique-mon-commerce.gouv.fr/>

Des aides financières pour les entreprises et les collectivités dans la mise en place de leur solutions numériques

Pour les entreprises fermées administrativement,

un **chèque numérique de 500€ est offert pour couvrir en partie** les coûts liés au lancement d'une activité en ligne, tels que la création d'un site internet, l'adhésion à une plateforme en ligne, l'acquisition d'un logiciel ou la rémunération d'une prestation d'accompagnement. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures à l'[Agence de services et de paiement](#).

Cette aide pourra être versée dès janvier 2021. Son coût estimatif est de 60 M€ et pourra bénéficier à 120 000 entreprises fermées.

Pour les communes,

un soutien financier de **20.000 € leur permettra** d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place de ces solutions, pour un montant total de 60 Million d'euros.

Commerçants, artisans, restaurateurs, retrouvez toutes nos solutions pour poursuivre votre activité !

Une campagne massive de sensibilisation des entreprises est prévue :

- ▶ **60 000 entreprises** seront contactées par téléphone par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) d'ici décembre 2020 ;
- ▶ Un **guide pratique** diffusé par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance ainsi que par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sera relayé par les organisations professionnelles et les réseaux d'accompagnement.
- ▶ **L'initiative France Num** visant à accompagner la numérisation des TPE assure une information en continu des initiatives numériques à destination des entreprises <https://www.francenum.gouv.fr/>.

Les dispositifs d'accompagnement approfondi et de formation à la numérisation des entreprises prévus par le plan de relance seront lancés de manière anticipée :

- ▶ **10 000 diagnostics présentiels approfondis** proposés par les CCI et les CMA prévus en 2021 débiteront avant la fin de l'année ;
- ▶ Un **plan ambitieux de formations-actions gratuites** pour les entreprises sera lancé dès le début de l'année 2021, afin d'accompagner et de *coacher* des TPE à passer à l'action numérique en vue de leurs besoins ;
- ▶ Une **campagne omnicanale** pour répondre aux besoins concrets des TPE au quotidien sera lancée dès le début 2021. Un [MOOC « numériser ma TPE »](#) en lien avec France Université Numérique débutera le 15 janvier 2021.

RETOUR À LA LISTE